

Oiseau rare

Fiche de poste du Premier président de la Cour des Comptes

La fonction requiert aptitude au consensus, maîtrise technique et des codes de la communication efficace, et parcours exemplaire



Photo par Vincent Loison/SIPA



Mécomptes publics, François Ecalle

Didier Migaud ne sera bientôt plus Premier président de la Cour des comptes puisque le président de la République envisage officiellement de le nommer à la tête de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Son successeur devrait donc être rapidement désigné. Quelles devraient être ses principales qualités ?

Certaines d'entre elles sont communes à tous ceux qui exercent d'importantes responsabilités administratives, judiciaires ou politiques : probité, impartialité, capacité de travail, sens de l'intérêt général... Certaines sont plus particulièrement nécessaires s'agissant du Premier président de la Cour des comptes, et je retiens les suivantes, présentées dans un ordre qui n'a pas de signification particulière.

Expert du consensus

Les décisions de la Cour des comptes, comme des chambres régionales des comptes, sont presque toutes prises collégalement par des magistrats indépendants, le plus souvent par consensus. Les votes sont très rares. Ce caractère consensuel des constatations et des recommandations de la Cour et des chambres régionales, alors que leurs membres viennent d'horizons très différents, leur donne une portée considérable.

Le Premier président est seulement, dans la plupart des situations, un "primus inter pares", un premier parmi les pairs. Il doit donc avoir la capacité de faire émerger un consensus, qui ne soit pas un consensus mou mais porte sur des messages forts, en sachant écouter et convaincre. Il est également le président du Haut Conseil des finances publiques, qui fonctionne de la même façon, et il doit y montrer les mêmes qualités.

“Les décisions de la Cour des comptes, comme des chambres régionales des comptes, sont presque toutes prises collégalement par des magistrats indépendants, le plus souvent par consensus. Les votes sont très rares”

Le Premier président doit également pouvoir comprendre et expliquer les rapports de la Cour, ou du Haut Conseil, qui sont souvent inévitablement très techniques. Il doit donc maîtriser techniquement les sujets de finances publiques et comprendre notamment leurs enjeux juridiques, économiques et comptables.

Le Premier président est le seul à pouvoir parler au nom de la Cour. Il doit donc avoir des talents de communicateur, savoir s'exprimer dans les médias et parler aux responsables politiques ou à la "société civile". Il doit donc maîtriser tous les codes d'une communication efficace.

Le Premier président de la Cour des comptes doit enfin pouvoir montrer qu'il a fait un bon emploi des fonds publics dans les fonctions qu'il a exercées auparavant, puisqu'il est appelé à critiquer publiquement ceux qui en font un mauvais usage.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - la chronique de François Ecalle](#)

Publié le 29/01/2020

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /